



Direction Technique
Réf. JD/DTN/VB/VSC.
Suivi par **Valérie BIZET**
06 58 30 41 06
valerie.bizet@ffsavate.com

Paris, le 12 novembre 2018

Aux présidentes et présidents de ligues,
de comités départementaux et de clubs

Objet : Campagne service civique

Chères Présidentes, chers Présidents,

La **Fédération Française de Savate boxe française et Disciplines Associées** dispose depuis fin 2016 et ce jusqu'au premier trimestre 2019, d'un agrément collectif qui permet à l'ensemble de ses organes déconcentrés et ses clubs affiliés d'accueillir des services civiques au sein de leur structure.

Nous avons la possibilité de faire une demande de renouvellement d'agrément, pour cela nous devons indiquer un planning prévisionnel de nos structures souhaitant accueillir un ou plusieurs jeunes en service civique **à partir du 1^{er} janvier 2019 au 30 Mars 2020.**

Le service civique créé par la loi du 10 mars 2010, vient offrir aux jeunes et aux associations, fondations, ONG... une occasion de rencontre et de collaboration par la création de projets communs à travers la mise en place d'actions d'intérêt général.

Ce dispositif (qui, nous vous le rappelons, ne se substitue en rien à la création d'emploi ou à l'action bénévole) offre aux structures l'opportunité de pouvoir élaborer des projets citoyens innovants, de mutualiser des actions, de les décliner tant au niveau d'une discipline qu'à l'échelle d'un territoire ou encore d'un département ou d'un club.

Ainsi, les missions accordées aux volontaires viennent renforcer ou compléter les actions développées au sein de votre association.

Dans le secteur sport, les trois axes prioritaires retenus sont :

- La dimension « sport santé »
- La dimension « sociale et solidaire du sport »
- La dimension « développement durable et environnementale.

Notre fédération a reçu l'**agrément** pour ces **trois missions** :

- 1. Favoriser la diversification des publics en créant du lien social par le biais du sport.**
- 2. Favoriser l'accès à la pratique de la Savate boxe française des jeunes issus des quartiers de la politique de la ville et des publics éloignés de la pratique sportive.**
- 3. Encourager la pratique du sport pour tous en développant l'accessibilité du public handicapé au sein des structures.**

L'agrément collectif de la FFSbf&DA vous permet d'accueillir un jeune en bénéficiant d'un allègement concernant les démarches administratives. La Fédération porteuse de l'agrément collectif, devient responsable de la coordination et de la gestion de la totalité du dossier. Si vous êtes intéressés par l'accueil d'un volontaire, je vous invite à prendre connaissance du document de présentation et vous prie de bien vouloir me retourner à l'adresse suivante : valerie.bizet@ffsavate.com, les informations suivantes **avant le 18 novembre 2018 :**

Documents à retourner

- Un calendrier prévisionnel indiquant les dates souhaitées de la mission du jeune volontaire (entre 6 et 12 mois maximum), en précisant le nom de votre organisme et la référence de votre dossier pour les accueils prévus du 1^{er} janvier 2019 au 31 mars 2020, précisant le cas échéant le nombre de mises à disposition;

- Vos coordonnées et n° de SIRET à jour de votre établissement

N°	NOM DE L'ETABLISSEMENT	ADRESSE DU SIEGE SOCIAL	CODE POSTAL	VILLE	N° SIRET	NAF
1						

Dans l'attente de vos propositions, veuillez recevoir mes sincères salutations.

Le Président



Joël DHUMEZ